Bienvenue au 32ème Festival de Ménigoute
27 Octobre au 1er Novembre 2016

Organisé par l'Association Mainate – 16 bis rue de Saint Maixent 79340 MENIGOUTE
Tél : 05 49 69 90 09 – email : contact@menigoute-festival.org
Site : http://www.menigoute-festival.org

Dossier de réservation 2016 au Forum découvertes nature et patrimoine

Date limite d'inscription 1er Juillet 2016.

SOMMAIRE

Le Forum	2-3
Informations pratiques	4
Règlement et informations générales	5-10
Fiches de réservation	11-13
Fiche info accueil	14
Un Eco-Festival	15

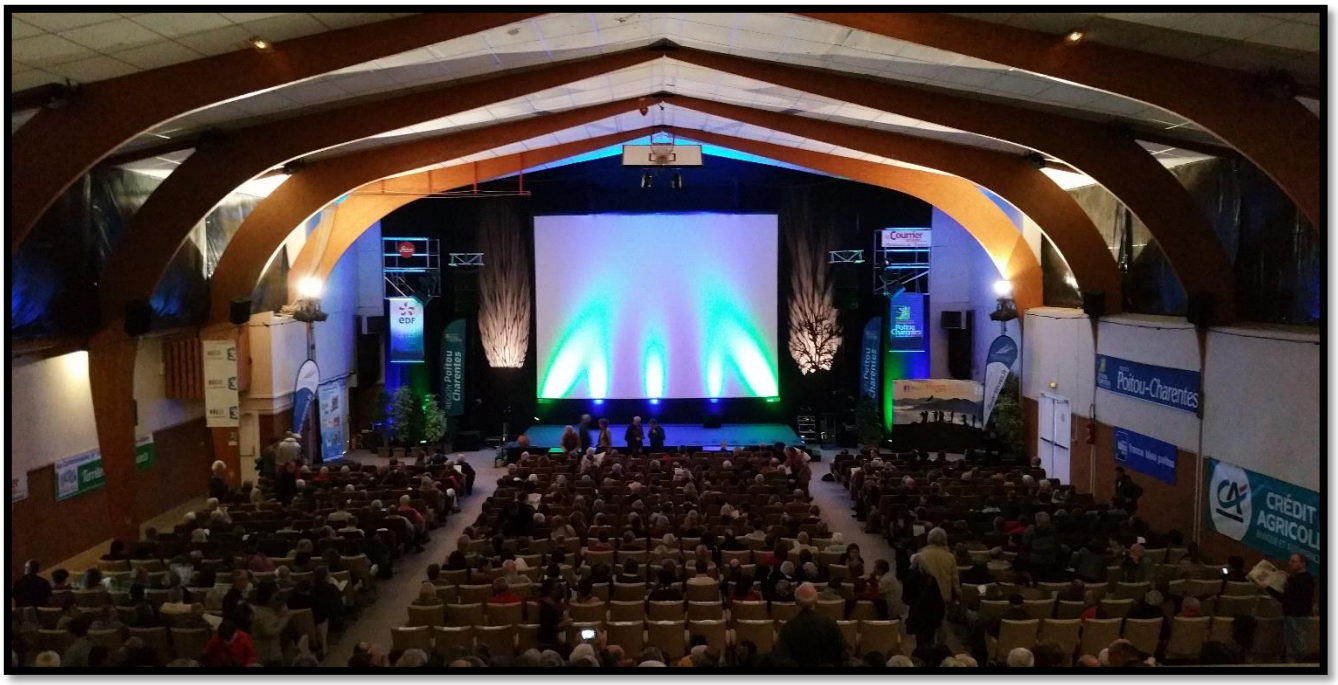

Un rendez-vous tout naturel pour s'émerveiller, découvrir, s'initier, partager et protéger.

Participez au Forum découvertes nature et patrimoine!

Le Festival en quelques mots :

Depuis sa création en 1985, le Festival de Ménigoute s'est donné pour mission de favoriser la découverte de la biodiversité et la prise de conscience de sa nécessaire conservation.
La projection de films animaliers en compétition internationale constitue l'élément de sensibilisation fondamental du Festival.

Le Forum découvertes nature et patrimoine:

Le Festival permet des rencontres incontournables dans un vaste lieu d'échanges et d'expression, **le Forum « Découvertes nature et patrimoine »** où se rencontrent : ***Associations de protection de la nature, Artistes, Producteurs régionaux, écologiques, commerce équitable, Entreprises liées au développement durable, écoconstruction et énergies, Editeurs et distributeurs d'ouvrages naturalistes, Organismes Publics, Structures de formation, d'éducation à l'environnement et d'écotourisme, Acteurs de l'économie sociale et solidaire, Spécialistes de l'optique, Beauté et cosmétique, bien-être, forme et santé.***
Une centaine d'exposants accueille les festivaliers et propose des services d'information, de conseil, de diffusion de produits en mettant l'accent sur des méthodes de production et de consommation respectueuses de l'environnement.
Le Festival c'est aussi des ***conférences***, des ***découvertes*** lors de sorties nature et expositions, des ***activités*** pour tous.

Nous vous invitons à vous inscrire rapidement, les places sont limitées !

Date limite d'inscription 1er Juillet 2016.

LES POINTS FORTS DU FESTIVAL

- Projection de films documentaires animaliers.
- Rencontre avec le monde associatif, les responsables de collectivités et d'entreprises, acteurs de la protection de l'environnement
- Festival Off (courts-métrage réalisés par les étudiants de l'IFFCAM)
- Web TV
- Salon d'art animalier
- Conférences, débats
- Concours photos
- Ateliers d'initiation à la photographie et à l'art animalier
- Animations juniors
- Sorties naturalistes
- Espace et lieu de rencontres
- Espaces restauration

Forum découvertes nature et patrimoine

Pour cette 32e édition, 80 stands sont proposés sous un chapiteau chauffé de 3000 ². Ils sont constitués de panneaux peints en blanc.
Le Festival est accessible :

- **Par la route** : Autoroutes A83 (sortie 11) et A10 (sortie 31)
- **En train** : Gare de Poitiers
- **Depuis** : Poitiers (35km), Niort (49km), Saintes (105km), Tours (130 km), Nantes (190km), Bordeaux (220km)
- **Covoiturage** : voyagez moins cher en toute confiance: http:// www.covoiturage.fr

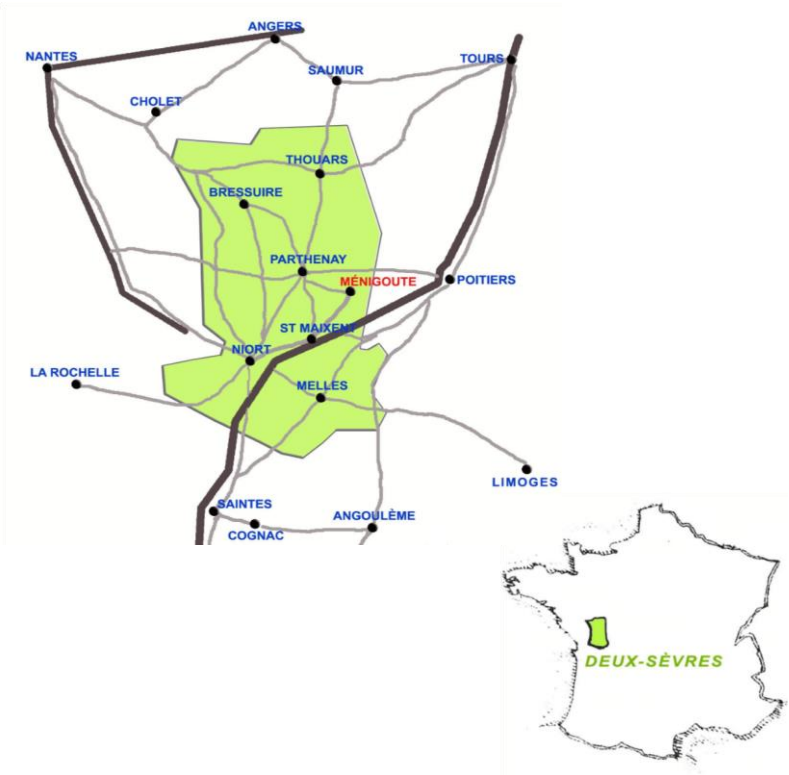

L'événement accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs et mobilise plus de 200 bénévoles dans un village rural. Véritable lieu de partage et de communication autour de la protection de l'environnement, le Forum découvertes nature et Patrimoine rassemble quelque 30 000 participants.

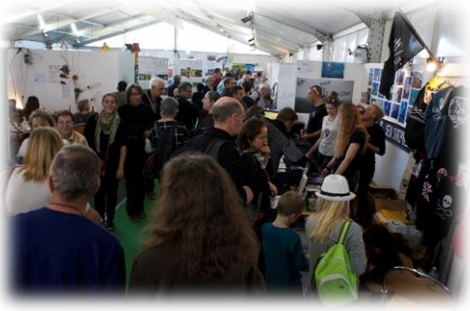

L'EDITION 2016 EN PRATIQUE...

Entrée gratuite pour les visiteurs

Où : Rue de la Croix Brousseau 79340 Ménigoute, sur le stade

Quand : Du jeudi 27 octobre au mardi 1er novembre 2016

Mercredi 26 Octobre	Jeudi 27 Octobre	Du 27 Oct au 1er Nov	Mardi 1er Novembre
9h : Possibilité de montage du stand	12h : Fin de l'installation du stand 14h : Inauguration et ouverture du Forum et du Salon d'Art Animalier au public 19h30 : Fermeture du forum et apéritif d'accueil sous le chapiteau	10h à 19h30 : Ouverture du Forum et du Salon d'Art Animalier	19h : Démontage du stand 19h30 : Buffet offert par le Festival à l'intention des exposants, sous le chapiteau

LES OBJECTIFS DU FESTIVAL :

Porté depuis 1993 par l'association Mainate (Ménigoute Animation Internationale Nature et Environnement), le Festival de Ménigoute est considéré comme l'un des événements majeurs du cinéma animalier et constitue une référence pour l'ensemble de la profession.

- Promouvoir les films documentaires animaliers supports privilégiés pour sensibiliser à la prise de conscience de la biodiversité, à la nécessité de sa protection et, plus largement, au concept de développement durable.
- Encourager la promotion et la diffusion des films documentaires animaliers.

LES OBJECTIFS DU FORUM :

- Eclairer et promouvoir les initiatives pour une meilleure connaissance de la nature et des possibilités de gestion optimales dans le respect de l'environnement.
- Etre une référence en matière de dialogue et de contribution aux choix de politiques environnementales.
- Favoriser la rencontre et les échanges entre le grand public et les professionnels du cinéma animalier.

RÈGLEMENT ET INFORMATIONS GENERALES

Applicable aux exposants du Forum découvertes nature et patrimoine, organisé à l'occasion du 32e Festival de Ménigoute.

Il est vivement recommandé de lire attentivement le règlement ainsi que les informations générales avant de s'inscrire.
Toute demande de mise à disposition d'un stand sera soumise au comité d'organisation qui confirmera l'inscription par courrier.

ACCUEIL FORUM

En arrivant à Ménigoute, l'exposant se présentera à l'accueil du Forum à l'espace « Bar », où une hôtesse vous remettra son dossier de participation au Festival et vous conduira à l'espace qui vous sera attribué.

1 - OBJET _____

a) Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'Association Mainate organise et fait fonctionner le Forum Découvertes Nature et Patrimoine.

b) II précise les obligations et les droits de l'exposant et de l'organisateur.

2 - ADMISSION DES EXPOSANTS _____

a) Sont admises à participer les personnes morales (sociétés, associations, groupements...) et les personnes physiques (artisan, travailleur indépendant, etc...) présentant des produits, des services, ou des informations dans les domaines de la protection de l'environnement, de la santé et de la cosmétologie naturelle, de l'agriculture et de l'alimentation biologique, de l' artisanat, des énergies et des écoproduits.

b) La demande d'admission sera **obligatoirement** accompagnée d'une documentation sur les produits ou services présentés.

c) Chaque demande d'admission sera étudiée par un comité de sélection qui sera seul habilité à statuer sur le refus ou l'admission du dossier, sans avoir à s'en justifier.

3 - INSCRIPTION _____

a) La demande d'admission est signée par une personne réputée avoir la qualité pour engager la société, l'organisme ou l'association.

b) Sa signature implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement général et du livret de l'exposant, des dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'Association Mainate se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants et ce dans l' intérêt de la manifestation.

c) L'envoi de la facture à la firme candidate après réception par l'Association Mainate de la demande d'admission vaut confirmation définitive de l'acceptation et de l'inscription et établit le contrat de location d'un stand, sous réserve du respect par l' exposant des modalités de règlement.

d) En raison des contraintes d'organisation en ce qui concerne l'espace disponible pour le Forum de la Nature et les délais d'agencements, seules les 80 premières demandes pourront être satisfaites. Les candidatures et dossier d'inscription devront être adressés à Mainate et parvenir complets dans les délais indiqués sur le formulaire d'inscription. Au-delà des places disponibles et de cette date, les demandes seront inscrites en liste d'attente. Les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles, dans l'ordre chronologique des demandes d'admission.

4 - MODALITES DE REGLEMENT _____

Les réservations sont prises en compte **à réception du règlement** et dans la limite des places disponibles. Les règlements seront effectués par chèque, à l'ordre de Mainate ou par mandat administratif pour les associations régies par l'administration.

5 - ANNULATION _____

a) L'annulation par l'exposant de son inscription jusqu'à deux mois avant le Festival autorise l'Association Mainate à garder 25% du montant total de l'inscription.
b) L'annulation par l'exposant de son inscription moins de deux mois avant le Festival autorise l'Association Mainate à garder, à titre de dédommagement, la totalité des sommes versées.

6 - INTERDICTION DE CESSION_____

a) **II est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie du stand**, même à titre gracieux, sauf accord avec l'Association Mainate.

7 - LIMITATION DE RESPONSABILITE _____

S'il devenait impossible de disposer au jour et à l'heure des locaux nécessaires à l' organisation du Festival pour une raison qui ne serait pas imputable à l'Association Mainate, celle-ci serait seulement tenue au remboursement des sommes versées, sous déduction des frais qu'elle aurait engagés pour la préparation du Forum.

8 - EMPLACEMENTS _____

A) Le plan et la répartition des stands et emplacements sont établis par l'Association Mainate qui reste seule juge du choix des emplacements des exposants. Si le participant n'a pas occupé son emplacement le jour de l'ouverture du Festival, sauf avis motivé**, il est considéré comme démissionnaire**. Il sera disposé de son emplacement sans remboursement ni indemnité.

9 - PLANS_____

L'Association Mainate indique, sur les plans communiqués aux exposants, des cotes aussi précises que possible. II appartient toutefois aux exposants de s'assurer de leur conformité avant leur installation.

10 - VISITEURS _____

a) Le Forum est ouvert gratuitement au public pendant la durée du Festival de 10 heures à 19 heures 30 sans interruption (le premier jour, à partir de 14 heures).

b) L'Association Mainate se réserve le droit d'expulser toute personne dont le comportement affecterait, selon elle, le bon déroulement de la manifestation.

11 - REGLES COMMERCIALES _____

a) L'exposant s'engage à ne présenter **que les produits ou les services qu'il a détaillés dans la demande d'admission** et pour lesquels il a été admis au Forum.

b) II s'engage à ne présenter que des produits ou des services conformes à la législation française les concernant.

12 – SECURITE/ LES NORMES EN VIGUEUR _____

Nous vous invitons à prendre connaissance des normes ci-dessous :

a) Les exposants doivent respecter les mesures de sécurité imposées par les autorités, la préfecture de police et par l'organisateur. Le détail de ces questions est précisé dans le dossier de l'exposant.

b) L'exposant doit être présent sur son stand lors de la visite de la commission de sécurité.

c) L'exposant devra obligatoirement pouvoir présenter les justificatifs relatifs aux normes de sécurité à la demande du chargé de sécurité.

d) Une société de gardiennage assurera la sécurité au Forum de 19 h 30 à 10 h, du Mercredi 26 Octobre à 19 h au Mardi 1er Novembre à 10 h. Aucune autre personne ne sera admise sur le forum durant ces horaires.

e) Un chargé de sécurité veillera de 9h à 19h à la sécurité du Festival.

f) Nous vous rappelons également que **l'assurance de vos biens est de votre compétence durant toute la durée du Festival.** L'Association Mainate et cette société de sécurité ne peuvent être tenues pour responsables de vos biens et matériels.

Tableau Réglementation des Stands

STAND	AUTORISÉ	NON AUTORISÉ	OBSERVATIONS
Ossature	Bois > 18 mm d'épaisseur Métal Plastique M1	Bois < 18 mm d'épaisseur carton	L'ossature métallique doit être électriquement reliée à la terre
Panneaux de séparation	Aggloméré de particules > 18mm d'épaisseur Métal Plastique M1	Canisse Chaume	Les panneaux métal doivent être électriquement reliés à la terre
Décoration murale	**Papier collé en plein** Tissus M3, M2, M1, M0 ou I Moquette M3, M2, M1, M0 ou I Autres éléments flottants M3, M2, M1, M0 ou I Décorations florales M2, naturelles terreau toujours humide	**Papier T ou A** Tissus non classés T ou A Moquette non classée T ou A Peinture et vernis (nitrocellulosiques ou glycérophtaliques par Ex.)	**Confirmation donnée par le chargé de sécurité** Procès-verbal du C.S.T.B. à l'appui
Décoration plafond	**Velums M1 ou M0 ajourés** Bois de + de 18mm d'épaisseur	**Chaume – Canisse** Autres	**Confirmation donnée par le chargé de sécurité** **Procès-verbal du C.S.T.B. à l'appui**
Décoration florale	M2 pour celle de synthèse et terreau toujours humide pour les naturelles		
Électricité	**Conforme à la norme** C15 - 100	**Non conforme**	**Voir avec le chargé de sécurité ou avec l'électricien du salon**

Nomenclature :

M0 = Incombustible ; M1 = Non inflammable ; M2 = Difficilement inflammable ; M3 = Moyennement inflammable
CSTB = Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ; I = Ignifugé, T = Tendu ; A = Agrafé

NB : Pour vous fournir des éléments de décoration vous pouvez vous tournez vers des fournisseurs spécialisés en équipements pour les commerçants.

13 - NETTOYAGE _____

a) Le nettoyage général des allées est assuré par l'Association Mainate en dehors des heures d'ouverture.

b) Le nettoyage de chaque stand doit être fait par l' exposant et achevé pour l' ouverture du Festival.

c) L'enlèvement des objets exposés et des installations devra être effectué par le soin des exposants et sous leur responsabilité. Chaque exposant doit effectuer le nettoyage de son stand et trier les déchets avant de les mettre dans les containers correspondants.

14 - AMENAGEMENT DES STANDS _____

a) L'aménagement du stand incombe exclusivement à l' exposant qui s'engage à respecter les instructions du livret de l' exposant.

b) Les matériaux servant à l' aménagement du stand et son équipement électrique doivent répondre aux conditions imposées par les services de sécurité.

15 - EMBALLAGES _____

Pendant la durée de la manifestation, les exposants sont responsables de la présentation et de la propreté de leur stand vis-à-vis de la sécurité. L'évacuation des éventuels déchets est facilitée par la mise à disposition de conteneurs destinés au recyclage et au tri. Il est impératif que ce dispositif soit **strictement respecté**.

16 - DEGRADATION _____

Toutes les dégradations causées aux bâtiments, aux cloisons et aux sols par les installations ou les objets exposés seront évaluées par le service technique de l'Association Mainate et mises à la charge de l' exposant responsable desdites dégradations.

17 - OCCUPATION DES LOCAUX_____

a) L'exposant doit se conformer aux horaires indiqués dans le dossier de l'exposant pour les opérations d'emménagement et de déménagement. L'évacuation des stands, marchandises, articles et décorations particulières devra être faite par les soins des exposants dans les délais et les horaires impartis.

b) L'exposant doit assurer lui-même la surveillance du matériel et des marchandises sur son stand pendant les heures d'installation et de déménagement, aucune assurance ne couvrant les risques pendant ces périodes.

18 - DÉCORATION _____

a) La décoration générale de la manifestation incombe à l'Association Mainate.

b) La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité en tenant compte du règlement établi par l'Association Mainate. Elle doit en tout état de cause, s'accorder avec les décorations générales. Les exposants devront avoir terminé leurs installations et la mise en place des produits exposés, la veille ou le matin de l' ouverture de la manifestation. Toute décoration particulière qui s'écarterait des dispositions générales prévues par le règlement, ne pourra être admise que sur autorisation écrite accordée sur présentation des plans cotes ou de la maquette dans les délais fixés par chaque manifestation. Le cahier des charges propre au bâtiment qui abrite la manifestation devra être respecté.

d) L'Association Mainate se réserve le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuiraient à l' aspect général de la manifestation ou gêneraient les exposants voisins ou les visiteurs, ou qui ne seraient pas conformes au plan et à la maquette préalablement soumis.

19 - TENUE DES STANDS_____

a) Autorisation d'accès au forum
Afin de préparer leur stand avant l'ouverture au public, et à partir de 9 h 45, les personnes munies d'une carte « pass » seront autorisées à pénétrer dans le Forum, carte retirée avec le dossier le jour de leur arrivée, à l'accueil du Forum à l'espace « Bar ». Votre location vous octroie 2 pass, indispensables pour entrer au forum en dehors des heures d'ouverture, pour organiser votre espace et pour assister aux projections du soir.

b) Le montage des stands
Les exposants pourront commencer à installer leurs stands le 26 octobre, veille du festival, à partir de 9h. **Le montage devra être terminé le 27 octobre à 12 h.**
Les tables mises à disposition sont en contreplaqué, vous devrez les recouvrir de nappes en tenant compte du tableau de réglementation des stands. Un contrôleur de sécurité vous demandera de lui fournir l'attestation de conformité M1.
Par ailleurs, il est indispensable de recouvrir chaque soir votre stand avec une bâche imperméable M1.

c) L'éclairage
Chaque stand sera équipé d'un branchement électrique. Vous devrez vous munir d'un éclairage équipé de lampes à « basse consommation ».

d) Le chauffage

Le chapiteau est chauffé raisonnablement. Il convient toutefois de prévoir des tenues vestimentaires en adéquation avec les aléas climatiques de la saison.

De plus, nous tenons à vous informer que Mainate TV, la WebTV du Festival, relaiera chaque jour les temps forts du festival avec des invités plateau, des reportages, des débats… De ce fait, pour ne pas gêner la bonne retransmission en direct de l'émission, il n'y aura pas de chauffage de 17h à 19h dans les allées du forum. Nous ne doutons pas que vous comprendrez cette disposition, ce qui aura, de plus, l'avantage de réduire notre rejet en CO^2!

e) La tenue des stands doit être impeccable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand, le vestiaire du personnel doivent être à I 'abri des regards des visiteurs.

f) Le stand devra être occupé sans interruption **du premier au dernier jour du festival.**

g) Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun de leurs articles avant la fin de la manifestation. Pour la vente d'articles, l'utilisation de **sacs plastiques est interdite**.

h) Pendant les heures d'ouverture du salon, les housses utilisées pour la nuit devront être rangées à I' intérieur des stands à I' abri des regards.

i) Toute personne employée à la manifestation par les exposants devra être correctement habillée, toujours courtoise et d'une parfaite tenue. Elle n'interpellera ni n'ennuiera en aucune façon les visiteurs ou les autres exposants.

j) La réclame à haute voix, pour attirer le client, et le racolage, de quelque façon qu'ils soient pratiqués, sont formellement interdits.

k) Démontage

A l'issue du Festival, l'enlèvement des objets exposés et des installations devra être effectué par le soin des exposants et sous leur responsabilité.

Le démontage pourra commencer le **Mardi 1er Novembre à partir de 19h.**

Les clous et les crochets devront être retirés des panneaux d'exposition.

Le stand sera restitué vide et propre.

Les documents publicitaires et catalogues non distribués seront repris par l'exposant.

20 - PUBLICITE_____

a) L'Association Mainate se réserve le droit exclusif de l'affichage dans I' enceinte abritant la manifestation. L'exposant ne peut donc utiliser, et à l'intérieur de son stand seulement, que les affiches et enseignes de sa propre maison à l'exclusion de toute autre et dans les limites des prescriptions concernant la décoration générale.

b) Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature ne pourront être distribués par les exposants que sur leur stand. Aucun prospectus relatif à des produits non exposés ne pourra être distribué sans l'autorisation de l'Association Mainate. La distribution ou la vente de journaux, périodiques, prospectus, brochures, billets de tombola, insignes, bons de participation etc.., même si elle a trait à une œuvre ou manifestation de bienfaisance, les enquêtes dites de sondage, sont interdites sauf dérogation écrite accordée par l'Association Mainate.

c) Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément de l'Association Mainate qui pourra d'ailleurs revenir sur I' autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de I' exposition.

d) Les exposants ne peuvent faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non-exposantes.

21 - CATALOGUE_____

L'Association Mainate dispose du droit de rédaction, de publication et de diffusion, payante ou non, du catalogue de la manifestation. Elle pourra concéder tout ou partie de ce droit ainsi que la publicité incluse dans le catalogue.

22- PROPRIETE INDUSTRIELLE _____

L'exposant fera son affaire d'assurer la protection industrielle des matériels ou produits qu'il expose et ce, conformément aux dispositions légales en vigueur (telles que les dépôts de demandes de brevet français). Ces mesures devront être prises avant la présentation de ces matériels ou produits, l'Association Mainate n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine.

23 - DOUANES _____

II appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l' étranger. L'Association Mainate ne pourra être tenue pour responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

24 - ASSURANCES _____

a) L'Association Mainate est assurée en responsabilité civile "organisateur d'exposition".

b) En ce qui concerne le vol, l'incendie et les dommages, une assurance tous risques obligatoire est souscrite par chaque exposant au moment de son inscription en aliment à la police collective établie par l'Association Mainate pour le compte des exposants.

c) Les organisateurs, leurs équipes et personnels ne seront responsables en aucune façon dans le cas où quiconque aurait subi une perte ou un préjudice causé par telle ou telle personne, un accident plus ou moins grave dans les parkings ou lors des allées et venues sur le site du Festival.

d) Chaque exposant sera tenu pour seul responsable de toute perte ou dommage qui aurait pu être commis ou occasionné par les produits exposés ou apportés sur le site. Les exposants pourront être tenus pour responsables de la conduite ou la négligence de leurs employés ou associés ou fournisseurs et des conséquences induites.

25 - APPLICATION DU REGLEMENT _____

a) L'exposant, en signant son bulletin d'inscription, accepte les prescriptions du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l' intérêt du Festival International du Film Ornithologique par l'Association Mainate qui se réserve le droit de les leur signifier même verbalement.

b) Toute infraction au présent règlement peut entraîner l' exclusion de l' exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'Association Mainate même sans mise en demeure. II en est ainsi, en particulier pour la non-conformité de l' agencement, le non-respect des règles de sécurité, la non-occupation du stand, la violation des règles commerciales énumérées à l' article 11 ci-dessus. Une indemnité est alors due par l' exposant à titre de dommages et intérêts en réparation des dommages moraux ou matériels subis par la manifestation. Cette indemnité est au moins égale au montant de la participation qui reste acquis à l'Association Mainate sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires qui pourraient être demandés. L'Association Mainate dispose à cet égard d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers et décoratifs appartenant à l'exposant.

28 - COMPETENCE_____

Tout litige survenant dans l'exécution du présent règlement sera de la compétence du Tribunal de Niort, qui appliquera la loi française, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

FICHE DE RESERVATION 1 / 3

VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

L'inscription au catalogue figurera au nom ci-dessous :

Nom.....

Raison Sociale.....

Numéro (SIRET/SIREN) .....

Adresse .....

Code Postal.....Ville .....

Tél ..... Fax ..... E-mail :.....Site internet.....

Nom du responsable.....

Statut : ☐ Chambre Métiers ☐ Association ☐ Groupement ☐ Producteur ☐ SA/SARL ☐ MSA

Secteur d'activité :
☐ Alimentation ☐ Beauté ☐ Habillement ☐ Loisirs ☐ Santé ☐ Environnement ☐ Habitat
☐ Autres (préciser)

Descriptif de votre activité et des produits présentés.

.....

.....

.....

.....

.....

Date de déclaration de votre association : .....
Joindre photocopie de la publication au Journal Officiel si vous vous inscrivez à Ménigoute pour la première fois

FICHE DE RESERVATION 2 / 3

RESERVATION DE VOTRE ESPACE AU FORUM 2016

Un module de base = 5 m de large - 1.5 m de profondeur - 2 m de haut
Plancher en bois- cloison bois couleur blanc. Vous pouvez prendre plusieurs modules.

N° de registre du commerce :…….…….. / **N° de registre des métiers :**……
Photocopie K-Bis à nous joindre si vous vous inscrivez à Ménigoute pour la première fois

Type de structure	TARIF Module 5 m x 1.5m	TOTAL
Association de protection de la nature non marchande (présentation de vos compétences en matière de protection d'environnement)	210 € x……module (s) =	……€
Association de protection de la nature marchande (présentation de vos compétences en matière de protection d'environnement)	400 € x……module (s) =	……€
Collectivités et structures publiques pour la présentation de votre domaine de compétence en matière de protection d'environnement	750 € x……module (s) =	……€
Sociétés – artisans – commerçants – éditeurs :		
Chiffre d'affaires < ou = à 76 224 €	520 € x……module (s)=	……€
Chiffre d'affaires > à 76 224 € <à 304 898	740 € x……module(s) =	……€
Chiffre d'affaires > à 304 898 €	1430 € x……module(s) =	……€
Sociétés de matériels optiques et photographiques. Ouvert aux sociétés de matériels optiques ou photographiques**.**	1430 € x…….module(s) =	……€
TOTAL A REGLER à l'ordre de Mainate		**……€**

Le mobilier est à réserver dès votre inscription.
Les tables misent à votre disposition mesurent 2 m 30 X 80 cm
Mentionner le nombre de tables, la quantité de chaises et si vous souhaitez un branchement électrique :

-Table : quantité : ……
-Chaise : quantité : ……
-Branchement électrique : oui ☐ non ☐

FICHE DE RESERVATION 3 / 3

INSERTIONS – CATALOGUE

Le catalogue de la manifestation est édité en quadrichromie de format 148,5 X 210 mm.
Tiré à 2000 exemplaires, il comprend environ 40 pages où figure la programmation complète des films, conférences, sorties et où est détaillé l'ensemble des expositions prévues. À la disposition du public pendant toute la manifestation, cette brochure est également un document ressource, utilisée tout au long de l'année par diverses collectivités et associations pour organiser expositions et conférences.

Les documents à insérer doivent être fournis **impérativement** avant le 1er Août par mail à *secretariat.festivalmenigoute@gmail.com* format TIFF ou EPS- résolution : 300 DPI - Les annonces devront contenir 5 mm de rogne pour les fonds perdus.

Format 148,5 X 210 mm en quadri	**735 €**	☐
Format 148,5 X 105 mm en quadri	**368 €**	☐
Format 74,25 X 105 mm en quadri	**184 €**	☐

DIAPORAMAS/FILMS PUBLICITAIRES – SALLE DE PROJECTION

La salle de projection contient 1200 personnes.
12 à 13 séances de projection.
Diffusion des messages publicitaires avant les projections et pendant les entractes.

Campagne 6 jours	**500 €**	☐
Campagne 1 jour	**100 €**	☐

L'Espace publicitaire : A régler à l'ordre de MAINATE …….€

PRESTATION COMPLÉMENTAIRE

Si vous souhaitez l'installation d'une ligne téléphonique provisoire, vous devez en faire la demande auprès de France Telecom de votre Région.
La facturation de l'installation et des communications sera à votre charge et vous devrez apporter votre propre téléphone.

RENDEZ-VOUS CONVIVIAL
Le **mardi 1er Novembre** à 19 h 30, un buffet, offert par le festival, est prévu à l'intention des exposants sous le chapiteau. La réservation est indispensable.

☐ **Oui nous participerons au buffet et nous serons …… personnes**
☐ **Non nous ne participerons pas au buffet**

"Je m'engage à respecter les clauses du règlement et verse la participation totale de la réservation par chèque libellé à l'ordre de "Association Mainate"."

Fait à ..... le 2016,

Après avoir lu et approuvé le règlement intérieur,

SIGNATURE ET CACHET DE L'EXPOSANT

FICHE INFORMATION ACCUEIL

HEBERGEMENT

- Diverses offres d'hébergement sont disponibles sur notre site internet : http://www.menigoute-festival.org - rubrique « se loger ».
- Une liste peut vous être adressée sur demande contact@menigoute-festival.org ou tél. 05 49 69 90 09

RESTAURATION

- Un traiteur sera présent pendant la durée du festival dans la salle de la Mairie (Cuisine traditionnelle et végétarienne)
- Terrain des Sports : restauration rapide ; sandwicherie ; Plateau-repas chaud, ambulant bio et végétarien.
- Auberge des Voyageurs : restauration traditionnelle
- Magasin Spar : alimentation diverse
- Boulangerie pâtisserie Patry : face à la Mairie de Ménigoute

AUTOUR DE MÉNIGOUTE :

Les Forges (5 km) La Bergerie du Golf	05 49 64 73 49
Ménigoute - Bois-Pouvreau (bord d'un étang 2 km) Le Donjon	05 49 63 21 41
Vasles (10 km) Restaurant la Place et « le Zinc »	05 49 69 94 92
Fomperron (5km) « Le Bistrot des Amis »	05 49 64 75 93
Vausseroux « Restaurant le Vausseroux »	05 49 95 25 04
Reffannes Restaurant « Le Grimoire »	05 49 69 72 85

VOUS TROUVEREZ EGALEMENT A MENIGOUTE…

Téléphone	1 cabine à proximité de l'accueil ...mieux vaut prévoir un mobile	
La Poste	place des cloîtres	
Banque	distributeur euros / toutes cartes bancaires, route de Parthenay	
Garage	réparation / location de voitures	05 49 69 00 23
Pharmacie		05 49 69 00 12
Médecins		05 49 69 00 58
Kiné		05 49 69 05 72
Pompiers :		18
SAMU :		15
Gendarmerie	17 ou à Ménigoute	05 49 69 00 02

LES RENDEZ-VOUS DE CONVIVIALITE

L'Apéritif d'accueil sera offert le 27 Octobre à 19 h sous le chapiteau.
Le 1er Novembre en fin de journée, un buffet est prévu à l'intention des exposants, bénévoles et organisateurs, offert par le festival et servi à partir de 19 h 30 sous le chapiteau.
N'oubliez pas de mentionner votre participation éventuelle sur la fiche de réservation.

Un Eco-Festival

Dès l'origine, le Festival de Ménigoute s'est donné comme objectif majeur de promouvoir toutes actions favorisant la sensibilisation des « responsables à tous niveaux, élus et grand public à la nécessité d'une protection efficace de l'environnement » (art. 4 des statuts de l'association).
Le Forum Découvertes Nature et Patrimoines s'est inscrit tout naturellement dans cette démarche en invitant les exposants à valoriser leurs compétences et leur savoir-faire, en encourageant notamment l'écocitoyenneté au quotidien.
L'enjeu est, aujourd'hui plus que jamais, de faire en sorte que le Forum soit exemplaire en ce qui concerne la conformité entre le discours et les actes au quotidien.

Parler de protection de la nature et de l'environnement, c'est bien, agir c'est mieux !
Le Festival de Ménigoute se doit d'être exemplaire et c'est l'affaire de tous.

Nous aurons à cœur de n'utiliser que :

• des emballages recyclables, compostables ou réutilisables, les sacs en plastique devront disparaître définitivement,

• des matériaux respectueux de l'environnement, (ex : issus de forêts gérées durablement),

• des produits de proximité favorisant la réduction des transports et de la consommation d'énergie.

Des progrès ont certes, été accomplis dans nos pratiques et nos comportements ; nous devons toutefois poursuivre nos efforts dans le sens d'une meilleure prise en compte de la qualité de nos produits, de leur impact sur l'environnement depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Nous vous demandons à tous, festivaliers, peintres, photographes, exposants, d'accompagner et de respecter cette volonté des organisateurs de la manifestation.

Buvettes et repas rapides

Aux bars du forum et de la salle de projections, des verres consignés vous sont proposés, vous récupérez le montant de la consigne en les restituant après usage.

Nous avons eu l'agréable surprise de constater que certains d'entre vous, fort intelligemment, ont pris l'initiative de se munir de gobelets et couverts réutilisables pour consommer les plats proposés par nos prestataires.

Les déchets

Ils devront être triés de façon exemplaire en utilisant les conteneurs prévus à cet effet.

Depuis 5 ans, des caissons de couleurs différentes sont mis à votre disposition et répartis sur 5 points mentionnés sur le plan. A vous de les utiliser à bon escient.

Energie

Les locaux sont chauffés raisonnablement, prévoyez néanmoins des vêtements en adéquation avec la saison automnale.

Animaux

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans les espaces ouverts au public.

A l'issue de la manifestation, chacun a l'obligation de laisser l'espace et le site impeccables.